

## DECISION N°2022-01

### **Le Président**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
- Vu la délibération n° 3 du 23 septembre 2020 chargeant par délégation le Président de passer et d'attribuer les marchés à procédure adaptée
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP le 6 décembre 2021 (No 21-160159)

### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Il est décidé d'attribuer à la société Flexiloc domiciliée 7 rue du Chalibardon à Bayonne (64100) le marché de location d'un chargeur télescopique pour le centre de tri de Capvern

Article 2<sup>ème</sup> : le marché est attribué en offre de base pour un montant mensuel de 2405 € HT et pour une durée de 34 mois renouvelable 2 fois 6 mois par reconduction expresse. Le véhicule loué est un chariot élévateur Manitou MLT 741.140 V+ tel que décrit par l'offre commerciale jointe.

Article 3<sup>ème</sup> : la présente décision sera inscrite au registre des décisions du syndicat après transmission en Préfecture de Tarbes.

Fait à Ibos le 27/01/2022

### **Le Président**

Certifié le 27/01/2022

Affiché le 28/01/2022

Transmis en Préfecture le

**Ph.Baubay**

